

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°317 du Lundi 11 Août 2025 (Ekev)

Perle de Paracha : « Si l'Eternel ton Dieu te châtie, Il est comme un père qui châtie son fils » (Dévarim 8,5)

Ce verset nous apprend que même lorsqu'un homme est accablé de tourments, il doit savoir que ceux-ci ne sont que pour son bien. On raconte qu'un grand érudit tunisien fut très éprouvé dans sa vie. Il était souffrant et terriblement pauvre, et cette situation lui causait une peine immense. Il apprit un jour que le 'Hida, le grand maître de cette époque, devait prochainement être de passage à Tunis afin de ramasser des fonds pour les Juifs d'Israël.

En entendant cette annonce, l'érudit se réjouit vivement. Il se dit qu'il irait rendre visite au 'Hida pour lui faire part de ses tourments et lui demander qu'il prie en sa faveur. « Je suis certain que cela m'apportera la solution à tous mes problèmes, car la prière d'un Juste n'est jamais rejetée dans le Ciel ».

Lorsque le 'Hida arriva en Tunisie, il fut invité à prononcer un discours dans un certain *Beth Hamidrach*. Informé de ces faits, l'érudit en question décida de s'y rendre au même moment, dans l'espoir d'y rencontrer le grand maître. Lorsqu'il arriva sur les lieux, le 'Hida était en plein discours et la salle était comble. En se faufilant dans la foule, l'homme trouva une petite place libre tout près de la porte et s'y installa en attendant la fin du sermon. Une fois assis, il ressentit soudain une grande fatigue et finit par s'endormir.

Dans son sommeil, il fit un rêve étrange dans lequel il se voyait mourir. Après son enterrement, il vit son âme rejoindre le monde futur. Dans les Cieux, il arriva devant le Tribunal Céleste qui le jugea pour chacun de ses faits et gestes. Il vit une immense balance, dont un plateau était chargé par ses bonnes actions, et l'autre par ses fautes. Or, celles-ci s'accumulèrent à une allure effrayante et finirent par faire pencher la balance de leur côté.

Mais avant que le verdict ne soit prononcé, il vit arriver un ange, tout de blanc vêtu, qui déclara devant la Cour Céleste qu'il avait été créé par les épreuves et les tourments que l'érudit avait endurés durant sa vie. Il demanda donc à ce que la somme de ses souffrances soit additionnée au nombre des mérites, ce qui fut fait.

Peu à peu, au fur et à mesure que l'on ajoutait des épreuves au plateau des mérites, la balance commença à se redresser. Mais lorsque le compte fut terminé, il s'avéra qu'il manquait encore quelques souffrances pour faire pencher la balance en sa faveur. L'érudit éclata alors en sanglots et se plaignit amèrement de n'avoir pas été suffisamment éprouvé durant sa vie.

A ce moment précis, le sermon du 'Hida se termina et quelques fidèles réciterent le *Kaddich* dans la synagogue. Lorsque toute l'assemblée répondit en choeur « *Amen Yéhé Chémé Raba* », l'érudit se réveilla soudainement. Juste après le *Kaddich*, le 'Hida vint lui-même le trouver et lui dit : « On m'a dit que vous me cherchiez. En quoi puis-je vous être utile ? » Se souvenant parfaitement de ce qu'on lui avait montré dans le rêve, l'érudit répondit : « Je ne demande rien, si ce n'est que vous priiez en ma faveur, pour que je mérite d'entrer dans le monde futur sans encombres ». Le Rav lui accorda sa bénédiction, et ils se quittèrent sur ces mots.

Cacheroute : Bénédiction finale après avoir bu un Réviit - Conditions

D'après le 'Hayé Adam et le Kitsour Choul'han Aroukh, si l'on a bu un *Réviit* en une fois, on récitera la bénédiction finale, mais si on l'a bu en faisant des pauses, on ne fera pas de bénédiction. D'après le Rav Ovadia Yossef, le temps pour boire un *Réviit* est égal au temps que prend un homme moyen pour boire 81 ml en une fois.

Lois quotidiennes : L'étude de la Torah d'une femme - Une obligation !

Les jeunes filles et les femmes mariées ont l'obligation d'étudier le *Tanakh*, les commentaires de nos Sages et les livres de *Moussar* et de '*Hassidout*, car ce sont des ouvrages qui apportent la crainte du Ciel.



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Chaque homme a le devoir de veiller à ce que son épouse apprenne et accomplisse toutes les *Mitsvot* et les lois qui la concernent. Si elle ne le fait pas, il lui en fera la réprimande comme l'exige la loi, d'une manière agréable, et la mettra souvent en garde de ne pas tomber dans les fautes du *Lachone Hara* et de la colère.

Il est conseillé que les époux étudient ensemble quotidiennement des *Halakhot*, et qu'ils choisissent en priorité les lois qui se présentent fréquemment.

Récit du Jour : Devenir *Talmid 'Hakham* en cinq minutes ?

Un jour, l'un des disciples de Rav Moché Sofer (plus connu sous le titre de son oeuvre 'Hatam Sofer) lui demanda :

« Maître, je vous en prie, dévoilez-moi le secret de votre réussite dans la Torah.

- Mon secret ? Je suis devenu un *Talmid 'Hakham* en cinq minutes, répondit le sage.

- En cinq minutes ? s'étonna le disciple. Comment est-ce possible ?

- Je veux parler des cinq minutes qui passent inaperçues, les cinq minutes où l'on fait la queue, les cinq minutes où l'on attend la venue d'un ami en restant les bras croisés. Si l'on prend soin de bien remplir tous ces petits moments de battement qui ponctuent notre journée en étudiant la Torah, ils s'additionnent et c'est ainsi que l'on devient un *Talmid 'Hakham* ! »

